



Service départemental  
de communication interministérielle  
de la Corrèze

Tulle, le 18 décembre 2017

## COMMUNIQUÉ - PRESSE

### Organisation d'une élection municipale partielle complémentaire à Gumond

Le conseil municipal de la commune de Gumond ayant perdu le tiers de ses membres, une élection municipale partielle complémentaire doit être organisée conformément à l'article L.258 du code électoral.

En conséquence, les électeurs et électrices de la commune de Gumond sont convoqués le **dimanche 28 janvier 2018** en vue de procéder à l'élection **de trois conseillers municipaux**. En cas de nécessité, un second tour de scrutin aura lieu le dimanche 4 février 2018.

Les candidatures devront être déposées à la préfecture – bureau des élections :

#### 1<sup>er</sup> tour :

- Du lundi 8 janvier au mercredi 10 janvier 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- Jeudi 11 janvier 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

#### En cas de 2<sup>ème</sup> tour :

- Lundi 29 janvier 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- Mardi 30 janvier 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

#### Précisions :

1 - Les candidats non élus au 1<sup>er</sup> tour sont automatiquement candidats au 2<sup>ème</sup> tour

2 - Les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour ne peuvent déposer une déclaration de candidature pour le second tour que dans le cas où le nombre de candidats présents au premier tour aurait été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir.

#### Contact presse

Isabelle POUGEADE

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

[isabelle.pougeade@correze.gouv.fr](mailto:isabelle.pougeade@correze.gouv.fr)

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex. ☎ Standard : 05.55.20.55.20 – Télécopie : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter